

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SST	CASANOVA Charlène	07/11/2024	2	LEA Valérie	01/03/2025

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MAINTIEN – ACTUALISATION DES COMPETENCES



Durée :
07H00 réparties sur 1 journée



Prérequis :
Être titulaire du certificat initial de sauveteur secouriste du travail



Nombre de candidats :
04 à 10 candidats maximum par session selon la réglementation de l'INRS.



Lieu :

- . En Présentiel : Organisme de Formation CONVERGENCE FORMATION
- . En Intra-Entreprise



SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SST	CASANOVA Charlène	07/11/2024	2	LEA Valérie	01/03/2025

AVANT PROPOS :

La formation Sauveteur Secouriste du travail (SST) est encadré par un dispositif spécifique (Document de référence du dispositif SST – V8 - 01/2021). Il regroupe les prérequis nécessaires aux organismes de formations, afin d'avoir l'habilitation auprès de l'Assurance Maladie/Risques Professionnels/INRS.



Public et Prérequis :

Toute personne travaillant au sein d'une entreprise et qui a suivi une formation initiale.



Accessibilité :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus d'informations.



Objectifs pédagogiques :

Le maintien et actualisation des compétences a pour but de permettre aux SST, de conserver et de mettre à jour leurs acquis, tels que définies dans le Référentiel de formation de l'INRS, à savoir être capable d'intervenir face à une situation d'accident au travail et être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.



Délai d'acceptation de la convention d'entrée en formation :

Le candidat à la formation SST Initial bénéficie de 14 jours pour acceptation de sa convention d'entrée en formation.



Formateurs :

Formateur certifié par l'INRS, à jour de ses maintiens-actualisations des compétences.



Evaluation et validation :

Un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat :

- . Qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur (selon les critères d'évaluation de l'INRS).
- . Qui aura validé en fin de formation les épreuves certificatives telles que définies au point 5.1.3 du référentiel de certification portant sur les compétences 2/3/4/5 pour l'épreuve 1 et sur les compétences 6/7/8 pour l'épreuve 2.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation. **La périodicité des séances de maintien et d'actualisation des compétences doit être d'une fréquence de tous les 24 mois, maximum.**

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SST	CASANOVA Charlène	07/11/2024	2	LEA Valérie	01/03/2025



Matériels pédagogiques et techniques :

Matériel de simulation dont mannequins adulte/enfant/nourrisson

Défibrillateur automatisé de formation

Support visuel (PPT, Vidéos, Photos, Plan de Prévention et d'Intervention, Tutoprev)

Aide-mémoire Sauveteur Secouriste du Travail ED4085 version à jour



PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

DOMAINE DE COMPETENCES	COMPETENCES VISEES
<p>DC1</p> <p>Être capable d'intervenir face à une situation d'accident au travail. Cette épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident du travail simulée, tirée au sort et préparée par le formateur Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour intervenir efficacement face à la situation proposée.</p>	<p>C2 : Être capable de réaliser une protection adaptée en sachant mettre en oeuvre les mesures de protection adaptées, transmises par le processus d'alerte aux populations.</p> <p>C3 : Être capable d'examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir</p> <p>C4 : Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise</p> <p>C5 : Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière approprié</p>
<p>DC2</p> <p>Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise. Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le formateur évaluera le stagiaire au travers d'un questionnement simple portant sur ses compétences en matière de prévention. L'épreuve peut être réalisée sous différents formats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • entretien direct (individuel) avec le formateur, • en plénière. 	<p>C6 : Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise en s'appropriant les enjeux et en étant pleinement acteur de prévention</p> <p>C7 : Être capable de repérer les dangers et les situations dangereuses et leurs conséquences et d'informer les personnes qui pourraient y être exposées.</p> <p>C8 : Être capable d'intervenir directement si possibilité pour supprimer ou réduire le(s) risques(s), savoir remonter les informations rapidement vers les personnes chargées de la prévention dès repérage d'une situation dangereuse et être en mesure de proposer, si possible des solutions, des axes d'améliorations à la prévention dans l'entreprise.</p>